
16^e Congrès RIODD [29 septembre -1 octobre 2021]

Appel à communications

S'inscrire dans des référentiels liés à la durabilité en ESS (Economie Sociale et Solidaire) : compatibilité, complémentarité ou incommensurabilité ? "

Adresse d'envoi de la proposition : riodd2021-ess@umontpellier.fr

Titre de la session : S'inscrire dans des référentiels liés à la durabilité en ESS (Economie Sociale et Solidaire) : compatibilité, complémentarité ou incommensurabilité ?

Responsable(s) de la session :

Myriam Kessari (Ciheam IAMM- UMR MOISA): kessari@iamm.fr
Magalie Marais (MBS-MRM): m.marais@montpellier-bs.com
Maryline Meyer (MBS-MRM): m.meyer@montpellier-bs.com
Florence Palpacuer (UM-MRM): florence.palpacuer@umontpellier.fr
Leïla Temri (l'Institut Agro-UMR MOISA): leila.temri@supagro.fr
Par ordre alphabétique

Présentation de la session

S'inscrire dans des référentiels liés à la durabilité en ESS (Economie Sociale et Solidaire) : compatibilité, complémentarité ou incommensurabilité ? "

Face aux crises et fractures économiques, sociales et environnementales que connaissent nos sociétés contemporaines, la nécessité de changer nos modes de consommation et d'agir ensemble devient urgente, afin de tendre vers des systèmes davantage résilients et durables. L'économie sociale et solidaire (ESS), à travers ses valeurs et formes organisationnelles mettant l'humain et l'environnement au centre de projets collectifs, est une voie à suivre pour co-construire de nouveaux récits communs à l'échelle du territoire, et un nouveau contrat social à l'échelle nationale (Bernou et Morvan, 2021).

Pour autant, si la définition légale de l'ESS reconnaît de manière centrale leurs modes de gestion démocratiques et participatifs (principe de solidarité) avec une règle forte de réinvestissement des profits, la question de leur utilité sociale et plus particulièrement notamment sur le plan de l'environnement et de la durabilité semble moins circonscrite (Nyssens et Petrella, 2015). Aussi, retrouvons-nous de façon assez systématique dans le fonctionnement de structures de l'ESS des

rapprochements avec des référentiels de durabilité, tels que la RSE, l'entrepreneuriat social (Szostak et al., 2018), les Objectifs de Développement Durable (Fontaine, 2019), ou encore de nouveaux dispositifs relatifs à l'agroécologie ou l'économie circulaire (Rebaud et Stokkink, 2016).

Pour autant, si certains auteurs témoignent de la stimulation réciproque voire même de la complémentarité de ces référentiels (Akhabbar et Swanton, 2011 ; Blanc, 2007 ; Meyer et al., 2017 ; Maurel et Pantin, 2020), d'autres décrivent – au contraire – les limites et la complexité associées à leur mobilisation conjointe (Bertezenne et al., 2014 ; Cuénoud et al., 2018 ; Richez-Battesti et Petrella, 2015) et peuvent aussi poser la question de leur incommensurabilité (Utting, 2018).

En tout état de cause, les paradigmes sous-jacents à l'intégration de questions de durabilité au sein de l'ESS méritent d'être questionnés, notamment pour permettre à l'ESS de se positionner et/ou de se réinventer face aux évolutions normatives ou législatives récentes (ex : la loi PACTE) (Chaves-Avila et Gallego-Bono, 2020).

Cette session propose de contribuer à ce débat en appelant des communications susceptibles de répondre aux questions suivantes :

- Quels paradigmes sous-jacents à la prise en compte de référentiels de durabilité dans l'ESS ? Quelles voies de convergence et d'incommensurabilité ?
- Quelles complémentarités et/ou tensions de la prise en compte de différents paradigmes de durabilité dans l'ESS ?
- Quels modèles organisationnels hybrides sont susceptibles de soutenir l'articulation de ces référentiels ? Quelles modalités de gouvernance associées ?
- Quels enjeux pour l'ESS et quelles modalités de réinvention pour intégrer de manière encore plus forte dans leurs modèles des enjeux environnementaux ?
- Comment les nouveaux entrepreneurs responsables se positionnent par rapport à ces différents « paradigmes durables » ?
- L'adoption de nouveaux référentiels permet-elle la valorisation de certaines pratiques de l'ESS ?

Références :

Akhabbar, A., & Swaton, S. (2011). Economie du Développement Durable et Economie Sociale et Solidaire: des relations complexes pour des enjeux majeurs. <https://mpru.ub.uni-muenchen.de/34557/>

Bernon, F., & Morvan, M. (2021). Pour une dynamique de coopération des acteurs sur les territoires: la contribution du Labo de l'ESS. *Marche et organisations*, (1), 53-70.

Bertezenne, S., Bayart, C., & Vallat, D. (2014). Quelle convergence entre l'ESS et la RSE: Pistes de réflexion à partir d'une enquête nationale sur les EHPAD et les SSIAD. *XIVème Rencontres du réseau inter-universitaire de l'économie sociale et solidaire: L'économie sociale et solidaire en coopérations.*-Lille.

Bidet, É., Filippi, M., & Richez-Battesti, N. (2019). Repenser l'entreprise de l'ESS à l'aune de la RSE et de la loi Pacte. *RECMA*, (3), 124-137.

Blanc, J. (2007). Entre aiguillons et regards obliques: Responsabilité sociale des entreprises (RSE) et économie sociale et solidaire (ESS). *VII^{ème} Rencontres du réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire: L'économie sociale et solidaire en coopérations.*-Rennes.

Chaves-Avila, R., & Gallego-Bono, J. R. (2020). Transformative policies for the social and solidarity economy: The new generation of public policies fostering the social economy in order to achieve sustainable development goals. The European and Spanish cases. *Sustainability*, 12(10), 4059.

Cuénoud, T., Helfrich, V., & Ramonjy, D. (2018). La Macif, une tentative d'hybridation entre Economie Sociale et Solidaire et RSE. *Entreprendre Innover*, (4), 84-96.

Fontaine, G. (2019). Les Objectifs de Développement Durable, un référentiel d'action et d'évaluation pour les initiatives d'économie sociale et solidaire?. https://knowledgehub.unsse.org/wp-content/uploads/2019/05/3_Fontaine_ODD-referentiel-ESS_Fr.pdf

Maurel, C., & Pantin, F. (2020). Caractériser la démarche des Scop en matière de RSE: quel couplage entre les discours, pratiques et outils?. *RECMA*, (2), 30-49.

Meyer, M., Narjoud, S., & Granata, J. (2017). When collective action drives corporate social responsibility implementation in small and medium-sized enterprises: the case of a network of French winemaking cooperatives. *International Journal of Entrepreneurship and Small Business*, 32(1-2), 7-27.

Nyssens, M., & Petrella, F. (2015). ESS et ressources communes: vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle. *Revue française de socio-économie*, (1), 117-134.

Rebaud, A. L., & Stokkink, D. (2016). Économie circulaire et ESS: Complémentarité et synergie. <https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/na-2016-ess-eco-circulaire.pdf>

Richez-Battesti, N., & Petrella, F. (2015, June). De l'ESS à l'entreprise sociale: Entre rupture et continuité?. In *Colloque international: Recherche & Régulation*.

Szostak, B. L., Boughzala, Y., Diné, S., & Yahiaoui, S. (2018). La dynamique d'appropriation des outils de gestion dans le champ de l'ESS: est-elle spécifique?. *Management Avenir*, (2), 111-133.

Utting, P. (2018). Achieving the sustainable development goals through social and solidarity economy: Incremental versus transformative change. *UN Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy*. Accessed October, 2, 2019.

Instructions aux auteurs

Types de soumissions acceptées :

- papiers longs (papiers complets)
- papiers courts (3 000 mots max., sous-rubriques imposées : Introduction/Objectifs (500 mots max.) ; Revue de littérature (500 mots max.) ; Approche/méthodologie (500 mots max.) ; Résultats (500 mots max.) ; Discussion (500 mots max.) ; Implications et limites (500 mots max.).

Les papiers doivent être originaux (non publiés, non en processus d'évaluation dans une revue ou un colloque).

Les auteurs sont invités à respecter les consignes de présentation suivantes :

En Microsoft Word format A4-;

Interligne 1,5 incluant les notes bibliographiques (en interligne simple) ;

Police : Times New Roman, corps 12 points ;

Titres et sous-titres en caractères gras, numérotés sous la forme 1, 1.1 et 1.1.1. ;

Numérotation des pages au centre et en bas de page ;

Marges haute, basse, droite et gauche de 2,5 cm ;

Références bibliographiques rappelées en fin de document ;

Noms des auteurs référencés dans le corps du texte entre parenthèses et suivis de l'année d'édition. Les articles non conformes à ces exigences de mise en page seront renvoyés à leurs auteurs.

La proposition de communication sera structurée comme suit :

- Titre (en français et anglais)
- Auteurs (Prénom, NOM, établissement, laboratoire, email)
- Résumé (français ou anglais – 300 mots max)
- Texte de la communication (papier court ou long)

Calendrier

26/04/2021 : réception des communications (papiers courts – max 3000 mots – ou longs)

28/06/2021 : notification aux auteurs

02/09/2021 : réception des papiers révisés, courts ou longs, dans leur version définitive